

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

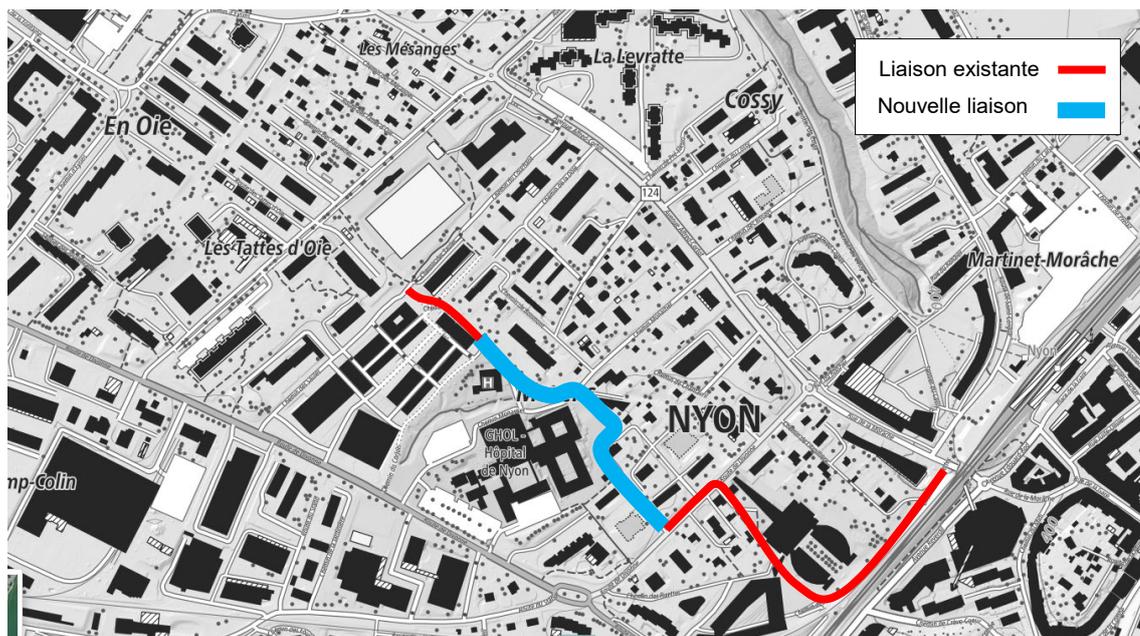
Ouverture du nouveau chemin de mobilité active de l'Hôpital aux piétons et aux cyclistes



Des petits travaux de finition sont encore à réaliser ces prochaines semaines sur le chemin de l'Hôpital. Ils n'entraveront pas le passage des usagers.

Nyon, le 17 mai 2023 - Le nouveau chemin de l'Hôpital qui relie les quartiers du nord-ouest de la ville à la portion de la route de Divonne passant devant le Gymnase, est ouvert aux piétons et aux cyclistes.

Les travaux d'aménagement du nouveau chemin de l'Hôpital, débutés en septembre dernier, sont terminés. Destiné tant aux piétons qu'aux cyclistes, ce cheminement d'une largeur minimale de trois mètres permet le transit entre le quartier des Jardins du Couchant et la gare.



L'installation d'un éclairage public LED à luminosité adaptative améliore la sécurité de ce tronçon tout en minimisant la consommation d'énergie et la pollution lumineuse. Des haies vives seront plantées sur la parcelle de l'Hôpital et des plantes grimpantes devant les parois occultantes. Avec le temps, un voile de verdure se formera le long de ce nouveau chemin. Ces plantations seront effectuées cet automne afin d'éviter un dépérissement des plantes cet été, en cas de fortes chaleurs et de sécheresse, à l'instar de l'an dernier.

De petits travaux de finitions seront encore réalisés ces prochaines semaines sans que cela entrave le passage des usagers.

Tout comme le sentier du Cossy ouvert en 2021, ce nouveau chemin devient un espace public de mobilité douce propice à la pendularité, à la promenade et à des déplacements sécurisés pour les plus jeunes, tout en valorisant l'environnement et le cadre de vie.

Le nouveau chemin de l'Hôpital sera inauguré au printemps 2024.

Suite en page 2 >

> Suite de la page 1

Cohabitation entre piétons et cyclistes: quelques rappels

La Ville rappelle que les piétons bénéficient de la priorité sur tout l'espace. Il est donc attendu de la part des cyclistes qu'ils fassent preuve d'égard envers ceux-ci. Ils penseront notamment à réduire leur vitesse à leur approche et garderont une distance raisonnable lors des dépassements. Les piétons éviteront quant à eux de gêner les cyclistes en occupant toute la largeur du chemin.

A noter également que les cyclomoteurs ainsi que les vélos électriques rapides (VAE 45 avec plaque) sont interdits sur le chemin de l'Hôpital, comme le spécifie la signalisation qui sera mise en place.

Contacts presse

Mme Roxane Faraut, Municipale en charge du Service des infrastructures, 078 699 58 60

M. Philippe Maag, Chef du service des infrastructures, 022 316 47 60